



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2010

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/MN

Le vendredi 26 mars 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 mars 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire : Nous avons la chance d'avoir une classe du Collège Bertone que Monsieur Georges ROUX vient de saluer et nous remercions les élèves et leur professeur d'assister au Conseil.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, nous commençons par une présentation de la Communauté d'Agglomération sur le Plan Local Energie Environnement qui est un partenariat Région - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – CASA Antibes, présentation faite par Mme Sonia AMIRAL. Et c'est plutôt bien finalement que les élèves de Bertone assistent avec nous à une réflexion sur l'économie d'énergie dans le cadre du développement durable.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – PLAN LOCAL ENERGIE ENVIRONNEMENT

Madame AMIRAL : Bonjour, je vais donc vous présenter le PLAN LOCAL ENERGIE ENVIRONNEMENT.

C'est un programme d'actions sur 3 ans avec l'ADEME, la Région et les Communes dont Antibes pour diminuer nos consommations d'énergie et développer la part des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire.

Je vous parle aujourd'hui des actions que nous avons eues l'occasion de mener en partenariat avec le Service Maîtrise d'Energie d'Antibes : 4 actions en particulier. D'abord une petite présentation du PLAN LOCAL ENERGIE ENVIRONNEMENT qui regroupe 8 thèmes et 24 fiches actions sur 3 ans de 2009 à 2011.

Une convention cadre a été signée entre l'ADEME, la Région et la CASA. Nous arrivons aujourd'hui à 1 an de mise en œuvre des actions.

Nous faisons notre premier bilan : un budget de 1.600.000 € sur 3 ans et 10 actions qui ont pu être lancées cette année pour un budget de 126.000 €.

La première action dont nous allons vous parler c'est l'Espace Info Energie de la CASA qui a été lancé en janvier 2010, c'est tout récent. Nous avons avec nous maintenant un Conseiller Info énergie Hervé TROMA, je lui laisse la parole afin qu'il vous présente son activité.

Monsieur TROMA : Je suis Conseiller Info Energie à la CASA depuis octobre 2009. En un mot, je vais vous expliquer un petit peu ce qu'est un espace Info énergie c'est en fait une mission d'information et de conseil au grand public pour tout ce qui touche à la maîtrise de la consommation d'énergie et les installations d'énergies renouvelables pour les particuliers qui ont effectivement des projets soit de rénovation ou de construction neuve.

Bien évidemment tous ces projets sont en adéquation avec les aides financières dont c'est effectivement un accompagnement personnalisé.

En termes d'organisation, l'espace info est opérationnel depuis le début de l'année. Les matinées sont consacrées aux permanences téléphoniques qui se tiennent pour l'instant à la CASA et bientôt à VALBONNE au local, à la cité artisanale et les après-midi sont dédiées aux permanences dans les communes. Concernant Antibes, elles ont lieu à la mairie annexe de la Croix-Rouge tous les vendredis après-midi. Vous retrouvez toutes ces informations sur un dépliant à votre disposition à l'entrée, nous avons également depuis peu un site internet dédié. Je me tiens également à la disposition de la Commune pour notamment la tenue de stand ou de salon et pour l'accompagnement de copropriétés si nécessaire. Merci.

Madame AMIRAL : Vous avez une vue du site internet qui est aujourd'hui actif sur le site de la communauté d'agglomération, vous y retrouvez toutes les informations liées aux conseils, à l'activité de l'Espace Info Energie, les permanences avec les horaires et toutes les coordonnées pour contacter Hervé TROMA qui se tient à la disposition de toute la population.

Nous allons passer à la deuxième action : c'est une action que nous avons menée avec le Service Maîtrise d'Energie d'Antibes puisqu'ils ont mis à disposition de la Communauté d'Agglomération et ses communes leur expérience par rapport aux économies de flux. En effet, depuis 2002 un service de 4 économes de flux très actifs et un retour d'expérience très intéressant qu'ils proposent de mutualiser avec les différentes communes de la CASA. Par "mutualiser", il faut comprendre mettre en place une formation et expliquer comment ils ont procédé pour arriver au résultat de 5.000.000 d'euros en 7 ans, en économie de flux : eau, gaz, électricité, etc..

Nous avons mis en place une formation à disposition des agents des Communes qui a très bien fonctionné et 6 communes ont souhaité y participer. 10 personnes ont été formées, elles sont enchantées et essaient de mettre en place maintenant dans leur petite commune un dispositif équivalent à celui de la mairie d'Antibes pour déjà saisir les données des factures eau, électricité, gaz, carburant et autres avec l'instauration d'un suivi et les économies s'ensuivront. La convention Antibes-CASA est signée pour un an renouvelable et l'expérience ayant été vraiment très appréciée une autre séance de formation sera organisée l'année prochaine aux alentours de novembre 2010.

Troisième action : qui concerne également l'ensemble du territoire et la mairie d'Antibes c'est le plan d'approvisionnement territorial, acté en Conseil communautaire le 12 octobre 2009. La CASA est en partenariat avec la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence pour réfléchir sur la structuration de la filière bois énergie. Ceux sont des projets qu'on ne mène pas au niveau d'une commune ni d'une agglomération mais quand on a un territoire qui est suffisamment large pour structurer la filière de la mobilisation de la ressource à l'utilisation dans des chaudières collectives c'est très pertinent. C'est ce qui se passe dans ce projet de territoire. Surtout que sur notre territoire une étude a été réalisée et montre qu'on dispose d'une ressource très intéressante dans les villes du moyen pays et haut pays et des besoins considérables dans les villes du littoral comme celle d'Antibes.

Maintenant, il nous reste à lancer ces études de plan d'approvisionnement territorial, plan qui a pour objectif d'abord de préciser où se trouve la ressource et à quel coût on peut la mobiliser c'est-à-dire combien va nous coûter la tonne de bois mobilisée, ensuite quels sont les équipements que l'on va devoir mettre en place pour stocker ce bois et le transformer en plaquettes utilisables dans les chaudières collectives.

Enfin, la troisième partie sera l'émergence de projets, c'est-à-dire solliciter les communes gros maîtres d'ouvrage, également les maisons de retraite, les hôpitaux qui ont des besoins très importants en chauffage pour développer des chaudières collectives et vraiment structurer la filière de l'amont, c'est-à-dire mobilisation de la ressource à l'utilisation dans les chaudières collectives publiques et privées mais de grosses dimensions.

Quatrième action : c'est le projet de logements sociaux sur le 608 route de Grasse « les allées Grenadines ». C'est un projet sur lequel on a travaillé dans sa démarche développement durable puisque c'est un projet très engagé avec un objectif de label en BBC/Effinergie des performances énergétiques très intéressantes de 40 Kwh par mètre carré par an. Il y a un certain nombre de dispositions techniques pour arriver à cette performance et c'est également inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) principalement axée sur les performances énergétiques mais également sur le bruit et la qualité de vie.

4 points essentiels innovants sur cette opération : d'abord il y a un système d'eau chaude sanitaire à base de panneaux solaires, ensuite une isolation par l'extérieur pour baisser les consommations d'énergie de la manière la plus performante possible et des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité en toiture et un confort d'été par disposition des bâtiments et des patios centraux qui permettent la ventilation et le confort l'été avec un rafraîchissement la nuit donnant une température ambiante en été intéressante sans avoir besoin de consommation d'énergie. Voilà les quatre points essentiels sur cette opération.

Conclusion sur le plan local énergie environnement dans sa globalité :

Pour sa première année, il vient de se terminer on a réuni le Comité de Pilotage pour dresser un bilan. L'année 2010 sera de poursuivre nos missions d'espace info énergie avec conseils à la population avec les permanences dans les communes, de continuer notre formation économie de flux également de réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments pour améliorer leurs performances. Enfin, d'autres projets et de nouvelles actions sont en projet telle la thermographie aérienne du territoire, mettre en place des guides de recommandations environnementales pour les documents d'urbanisme ou pour les particuliers et un certain nombre d'autres actions. Pour un budget prévisionnel de 471.000 € toujours subventionné par l'ADEME et la Région qui nous portent et qui nous aident dans ces objectifs environnementaux sur l'énergie. Merci. Si vous avez des questions.

Monsieur le Maire : Merci Mme AMIRAL. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions.

Est-ce que tous les conseillers ont ces documents ? Ils figureront au CD du prochain Conseil municipal. Rappelons que la Ville d'Antibes a été récompensée par une "Marianne d'or" pour le plan économie d'énergie qui a fait économiser 5 millions d'Euros sur 7 ans. Ce n'est pas Monsieur le professeur Aubry qui me contredira, je dis cela pour les élèves. Économie d'énergie c'est aussi économie d'argent et quand on le voit sous cet angle-là on constate que l'on peut motiver en effet l'ensemble de nos concitoyens. Dans l'année 2010 on éditera une petite plaquette pour essayer de faire comprendre et inciter tous nos concitoyens à faire des économies d'énergie mais aussi à faire des économies financières.

Cette intervention étant faite et en remerciant l'intervention de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis je vais ouvrir la séance Conseil municipal avec l'appel nominal.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER,
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Michel GASTALDI,
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE,
Mme Suzanne TROTOBAS à M. Jacques GENTE,
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL,
Mme Edith LHEUREUX à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
Mme Yvette MEUNIER à Mme Marguerite BLAZY,
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER,
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN,
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE,
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS

Présents : 36 / procurations : 13 / absent : 0

M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions.

MONSIEUR LEONETTI

00-0 - MOTION - PROPOSITION D'ARRETE ANTI EXPULSIONS LOCATIVES

Le groupe "La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins" a déposé la motion suivante, sous la forme d'une proposition d'arrêté anti-expulsion, c'est Madame DUMAS qui la présente. On vous écoute.

Madame DUMAS : Depuis le 15 mars vous savez bien tous que la trêve hivernale des expulsions locatives est terminée mais malheureusement dès les premiers jours nous avons appris le fait qu'une femme seule avec trois enfants se retrouve sans domicile fixe à ce jour après une expulsion et nous apprenons aussi récemment que dans tout un immeuble de la vieille ville où logent actuellement des locataires modestes, ceux ci sont menacés d'expulsion le 6 avril. C'est entre autres pour cela que nous présentons cet arrêté parce que je crois qu'il y a des dizaines de dossiers en observation et les conseils municipaux ont la possibilité de dire stop à ces pratiques d'un autre âge, par arrêté, comme le font d'ailleurs beaucoup de villes en ce moment dans tout le pays. Je vous lis l'arrêté :

*"Considérant l'augmentation de la précarité de l'emploi et les ressources insuffisantes des familles dues à la stagnation des salaires et des pensions et à des prestations sociales trop faibles,
Considérant que la crise de l'emploi frappe durement notre département depuis 2 ans et laisse augurer une aggravation de la situation sociale d'un grand nombre de familles,
Considérant le faible niveau de construction de logements neufs dans le secteur social qui fait qu'Antibes reste une ville très loin de ces obligations de 20% et les coûts excessifs des loyers dans le secteur privé,
Considérant que les mesures d'expulsion visant les familles ayant des enfants à charge portent atteinte à la santé, à l'éducation, à la sécurité des enfants et méconnaissent gravement les dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
Considérant que la fin de la trêve hivernale pour les expulsions locatives met de nombreuses familles en situation d'insécurité sociale, d'exclusion et de marginalisation,
Considérant que l'interdiction des expulsions locatives est cohérente avec la loi instituant le Droit Au Logement Opposable,*

Article 1 : La Ville d'Antibes est déclarée zone de protection des locataires en difficulté économique.

Article 2 : Toute expulsion locative sur le territoire de la Ville d'Antibes fondée sur des raisons économiques ou en raison des effets de l'insécurité sociale est interdite.

Article 3 : Toute procédure d'expulsion engagée à l'encontre d'un locataire ou d'une famille doit être précédée de la saisine de la commission communautaire de prévention des expulsions locatives."

Monsieur le Maire : ...Article 5 : toute personne qui ne paye pas son loyer peut continuer à le faire sans difficulté même si elle a les moyens de le faire dans la mesure où elle est protégée par un arrêté anti-expulsion.

Madame DUMAS, cela fait plusieurs fois que vous présentez ce genre d'arrêté vous ne pouvez pas ignorer d'une part que les arrêtés qui ont été pris par un certain nombre de mairies ont été immédiatement déférés par le Préfet devant le Tribunal Administratif et qu'ils ont été annulés parce qu'ils sont illégaux. Cette situation est illégale parce que le Conseil municipal ne légifère pas.

En revanche, vous n'ignorez pas non plus que nous avons voté un certain nombre de dispositifs et qu'en particulier et dès que la trêve hivernale arrive nous nous mettons en situation pour convoquer Monsieur le Sous-Préfet, l'ensemble des bailleurs et des systèmes qui peuvent amener à une expulsion. Dans ce contexte-là, il y a mise en place d'une plate forme et les expulsions ne se font que dans la mesure où on peut héberger les personnes qui sont expulsées.

Si les personnes ne peuvent pas être hébergées dans des conditions décentes, elles sont non expulsables et le report de l'expulsion s'effectue, si elles entrent dans le cadre de la loi DALO, la loi DALO s'applique et je vous rappelle que c'est une loi qui a été votée par la majorité.

Je me permet de vous rappeler de manière tranquille qu'il y a eu des ministres communistes au logement et que dans cette période ils avaient la possibilité d'interdire toute expulsion et qu'ils en sont bien gardés et que contrairement à ce que vous développez il n'y a pas uniquement des locataires modestes et pauvres et en difficulté et des propriétaires riches et capitalistes.

Il peut arriver qu'il y ait des locataires qui soient de mauvais payeurs et il peut aussi arriver qu'il y ait des propriétaires qui n'attendent que le loyer de leur bien pour pouvoir vivre de manière décente.

Dans ces conditions, parce que sur la forme c'est illégal et parce que sur le fond cela ne correspond pas à une possibilité logique, je propose bien entendu que nous ne retenions pas un arrêté qui est illégal et inapplicable.

Madame MURATORE : Alors, quelques points, nous ne nous faisons pas d'illusion, nous savions bien que vous n'alliez pas voter cette motion toutefois.....

Monsieur le Maire : Je vote rarement quelque chose d'illégal, étant législateur je me rends compte aussi du pouvoir du Conseil municipal et du pouvoir du législateur et je respecte et l'un et l'autre.

Madame MURATORE : Toutefois la Ville d'Antibes ne respectant pas la loi SRU de 20% de logements sociaux quelques points :

- d'une part l'article 121 de la loi du 29.07.1988 rend obligatoire l'élaboration d'une charte départementale pour la prévention des expulsions, la Ville d'Antibes, comme d'autres villes, pourrait signer une telle charte ;

- d'autre part, vous pourriez vous engager comme le demandait Christine BOUTIN, alors ministre du Logement en mars 2009 pour qu'aucune décision d'expulsion ne soit prise, je cite : « sans qu'il y ait au moins une solution d'hébergement proposée. En cas de difficulté grave de paiement, une association ou un bailleur social pourrait reprendre le bail, grâce à ce système le locataire peut rester dans les lieux. La Commission Départementale de Prévention des Expulsions qui est obligatoire dans chaque département doit examiner tous les dossiers difficiles au cas par cas afin d'aider les ménages en difficulté à s'en sortir ». Nous souhaiterions disposer d'une information sur les dossiers de familles antiboises examinés par cette commission.

- d'autre part encore, la France a été épinglée par le Conseil de l'Europe à propos des modalités d'expulsion en regard de l'article 31 paragraphe 2 de la charte. Je cite « la protection juridique des personnes visées par une menace d'expulsion doit notamment comporter une obligation de concertation avec les intéressés dont les objectifs sont les suivants : recherche de solution alternative à l'expulsion, fixation d'un délai de préavis raisonnable avant la date d'expulsion, quand le système français n'apporte pas, ni en droit, ni en fait, les garanties exigées en particulier pour le relogement. »

Je cite encore : « aucun mécanisme d'intervention clair n'a été mis en place pour veiller à ce que l'offre de logements sociaux aux plus défavorisés soit prioritaire et l'évaluation des besoins des plus défavorisés n'a pas été intégrée dans le programme de logements sociaux. » C'est la Cour européenne.

La PACA et plus particulièrement les Alpes-Maritimes se trouvent dans ce qu'on appelle maintenant les zones très tendues en matière de logement social. Le ministre du logement Benoit APPARU demande la construction de 75 % de logements sociaux dans ces zones tendues avec un effort vers les ménages les plus modestes. Pour ce faire l'Etat mobilise un budget supplémentaire. Antibes bénéficiera-t-elle d'une part de ce budget ?

L'Etat va lancer un programme de rachat de logements vacants pour les transformer en logements locatifs sociaux, un tel programme sera-t-il mis en œuvre à Antibes ?

Vous pourriez aussi, au motif de risques sérieux et avérés pour la santé et la sécurité, prendre un arrêté anti-coupure d'eau, de gaz et d'électricité, plusieurs tribunaux administratifs ont validé de tels arrêtés. Merci.

Monsieur le Maire : Mieux que la charte, la plate forme qui est en place, gérée par Marguerite BLAZY fait en sorte que tous les cas, comme vous le souhaitez, sont individuellement examinés, qu'après un examen de chaque cas lorsqu'il y a une expulsion qui est maintenue, la personne concernée est contactée. Lorsqu'elle est contactée on essaye de voir comment elle est en difficulté réelle ou en situation de non possibilité de paiement et en règle générale tant que l'audition et que le réexamen de la situation n'est pas à nouveau effectué la personne n'est pas expulsée.

Il y a deux phases dans l'expulsion : il y a la procédure d'expulsion qui est une procédure administrative, il y a la mise en œuvre qui est une décision de la mise en œuvre judiciaire et de son expulsion réelle.

Dans ces conditions les remarques que vous venez de faire Madame MURATORE, elles sont appliquées à Antibes.

Elles sont d'autant plus appliquées qu'il y a peu de temps encore nous avons mis en place une maison qui s'appelle « la maison Rose » et que nous l'avons dédiée justement à l'hébergement de personnes qui doivent être expulsées et qui peuvent dans ces conditions gérer une situation dans six mois renouvelable et dans des conditions d'hébergement dont j'ai cru entendre qu'elles n'étaient pas indécentes à vos yeux. Je ne peux pas accepter l'idée quant aux coupures d'eau, d'électricité, elles se fondent suivant les mêmes procédures, il n'y a pas de coupure d'eau dans une famille antiboise qui aurait de grandes difficultés à payer.

En ce qui concerne l'ensemble, je ne peux pas accepter l'idée que l'on supprimerait toute possibilité d'expulsion parce que je le répète il y a des situations et souvent je vous demande au lieu de citer anonymement vous prenez un cas particulier vous le donnez à Madame BLAZY, elle les connaît tous par cœur à la fin. Le dossier que vous m'avez apporté comme d'autres, ne concernait pas une personne vraiment en difficulté, c'était le pauvre papy expulsé avec une petite fille, sauf que le pauvre papy avait 3.500 € de revenus et qu'il ne payait pas son loyer depuis un an.

Madame DUMAS : Vous citez toujours les mêmes choses.

Monsieur le Maire : Je cite le dernier que vous m'avez présenté.

Madame DUMAS : Il s'agit d'une femme à la rue avec ses trois enfants dans...

Monsieur le Maire : Madame BLAZY

Madame BLAZY : Moi j'ai juste deux exemples. Effectivement rue de la république, de mémoire, il doit y avoir 4 personnes ou 6, on leur a proposé la villa Souleïado et à ce jour ils ne veulent pas y aller, on espère qu'ils vont changer d'avis.

En ce qui concerne la maman avec les 3 enfants, effectivement, je l'ai encore reçue pas plus tard qu'hier. Elle ne s'est pas rendue au rendez-vous avec son assistante sociale, tout le monde l'attendait et elle n'est pas venue. On s'est mis d'accord, elle va revoir son assistante sociale et tout sera mis en œuvre pour lui trouver une solution d'hébergement.

Monsieur le Maire : Madame BLAZY rassurez Madame DUMAS et l'ensemble du Conseil, cette dame n'est pas mise sur le trottoir demain avec la police qui va l'expulser ?

Madame BLAZY : Non.

Monsieur le Maire : On va trouver une solution.

Madame BLAZY : C'est-à-dire qu'elle a rendu les clés, elle ne s'est pas rendue à la convocation de l'assistante sociale qui l'attendait et qui avait mis en œuvre un hébergement provisoire.

Monsieur le Maire : Madame BLAZY est-ce que vous allez proposer un hébergement à cette personne.

Madame BLAZY : Bien entendu on ne va pas la laisser dans la rue.

Monsieur le Maire : Voilà.

Monsieur le Maire : Vous savez, on ne peut pas faire le bonheur des gens non plus.

Madame BLAZY : Avec ses trois enfants, non.

Monsieur le Maire : J'ai vu que pendant la campagne électorale qui est toujours le lieu de l'excès et de la caricature, mais lorsque les travailleurs étrangers qui sont relogés refusent d'être relogés parce qu'il faut qu'ils payent 150 € par mois ! 150 € par mois avec l'aide au logement parce que vous n'ignorez pas que cela existe en France aussi et qu'on me dit qu'ils ne veulent pas payer ce montant et qu'ils ont pris un avocat alors qu'antérieurement ils étaient dans une situation de grande précarité, il y a un moment où on dit si vous n'en voulez pas on va le donner à des familles antiboises !

Cela a fait frémir Monsieur PIEL que je parle de familles antiboises, je note au passage que Madame MURATORE vient d'utiliser le même terme et je considère que le fait d'utiliser le terme de familles antiboises n'est pas un propos xénophobe et raciste comme l'a laissé supposé Monsieur PIEL dans la lettre qu'il m'a adressée. Je dis simplement qu'aujourd'hui il y a un certain nombre de dispositifs qui sont à la fois l'autorité de la loi et l'humanité de l'application de la loi.

Et vous savez tous très bien que dans la ville d'Antibes l'humanité de l'application de la loi prime souvent sur l'application stricte et autoritaire de la loi.

Par contre, nous n'accepterons pas que des personnes revendiquent par le biais du non paiement du loyer comme cela s'est produit trois fois dans les trois derniers mois, l'attribution prioritaire d'un logement social alors que d'autres attendent depuis quelques mois ou voir quelques années.

Cette situation-là, lorsque je vois et je vous remercie Madame MURATORE, d'avoir avec beaucoup de responsabilité déclaré que le squat du logement social sur lequel vous étiez présente, c'est normal c'est en période électorale, je le comprends, et je vous remercie d'avoir eu des paroles de responsabilité.

Lorsque vous avez une personne qui est en voie d'expulsion ou plutôt qui est en difficulté de logement, qui s'introduit dans un logement social qui vient d'être rendu vacant et qui est attribué à une personne qui a un enfant handicapé, par la Commission après avis de l'assistante sociale, et que cette personne occupe le lieu illégalement et qu'elle change toutes les serrures, je trouve que c'est particulièrement démagogique de dire il vaut mieux le laisser là.

Je le fais expulser Madame DUMAS, expulser parce que si demain il suffit de changer le verrou d'un logement social et d'occuper le lieu pour prendre la place de celui qui a été attribué par une commission indépendante après écoute de l'assistante sociale et bien il n'y a plus de règles et quand c'est le cas, en règle générale ce sont les plus faibles et les plus fragiles qui en pâtissent.

Cette personne que Madame BLAZY a rencontrée, que j'ai rencontrée, je lui ai proposé un hébergement temporaire suivi d'un hébergement définitif et je lui ai dit que si elle ne l'acceptait pas, elle serait expulsée du logement social qu'elle a squatté et occupé abusivement. Voilà ce qu'est aussi une expulsion qui rappelle la loi et qui rappelle règles.

Tout le monde ayant bien compris et entendu, je vous propose de rejeter la proposition de Madame DUMAS qui, je le rappelle, est illégale et qui ne correspond pas à la situation antiboise.

Qui est contre le rejet ? 3, qui s'abstient ? 2.

Adopté à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009 - ADOPTION DU PROCES VERBAL

Monsieur le Maire : Chacun a eu connaissance du procès-verbal du 21 décembre 2009. Pas d'interventions ? Pas de modifications ? Personne ne s'abstient ? Personne n'est contre ?

Adopté à l'unanimité.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : Intervention du groupe La gauche et l'écologie. Madame DUMAS.

Madame DUMAS : Rapidement, sur l'arrêté 15 apparemment nous sommes face à un nouveau rebondissement de la saga à durée indéterminée de l'aménagement hydraulique du vallon Laval.

D'après cet arrêté nous sommes revenus cinq ans en arrière puisque la déclaration d'utilité publique est annulée et tout cela à cause de deux réserves émises par le commissaire enquêteur et apparemment ignorées de votre part.

Comment en sommes nous arrivés là, et est-ce qu'un jour cet aménagement hydraulique du vallon Laval sera en mesure d'éviter les risques d'inondations,? première question.

Et simplement une petite remarque au sujet de l'avenant concernant la mission d'optimisation de la fiscalité locale, une augmentation de 8 % pour cette mission alors franchement au niveau de l'optimisation de l'argent public c'est très fort.

Monsieur le Maire : Je passe sur l'anecdotique pourcentage et je vais vous répondre sur le fond, sur les vallons.

D'abord peut-être que si à l'intérieur du Conseil municipal à l'époque, et en particulier de la part de l'opposition qui me réclamait des négociations à l'amiable sur des prix qui étaient 30% au-dessus du prix des domaines, on n'avait pas laissé penser, à ces propriétaires que nous voulions les expulser de leur territoire non pas pour l'intérêt général mais pour faire de bonnes affaires et bien peut-être que nous aurions abouti à une solution amiable.

Ce qui amène, je le répète, l'opposition à plus de responsabilité lorsqu'il s'agit de l'intérêt général.

Que devait faire la ville sur une zone qui est en zone rouge et non constructible ce qui est contesté par les propriétaires et sur un prix des domaines évalué par les domaines ?

Et vous le savez Madame DUMAS depuis que je suis maire, le Conseil municipal n'a jamais acheté quelque chose au-dessus du prix des domaines, et dans ce cas particulier cela sera aussi dans ce cadre.

Nous avons fait une déclaration d'utilité publique, et suite à cette enquête le Commissaire Enquêteur donne un avis défavorable et nous nous retrouvons effectivement devant une difficulté.

Il y a 2 bassins de rétention à créer, il y en a un sur lequel j'ai l'impression que les propriétaires sont irréductibles et pensent que c'est parce qu'il y a un bassin de rétention en projet que leur zone est inconstructible alors que bien évidemment chacun ici sait que leur zone est inconstructible parce qu'elle est une zone inondable et une zone rouge et non pas parce qu'on y construit un bassin de rétention.

Le bassin de rétention c'est plutôt parce que la zone est inondable et rouge qu'on veut le construire à cet endroit.

Je ferme cette première parenthèse pour dire qu'il y a un autre bassin de rétention sur lequel finalement le dernier propriétaire est prêt à négocier à l'amiable avec nous.

On va faire le premier bassin, à l'amiable, puisque enfin tout le monde est revenu à la raison sur le prix des domaines et je continuerai à payer le prix des domaines et à faire une déclaration d'utilité publique, et non pas payer 30% de plus, comme l'opposition me le proposait, les terrains qui sont non constructibles pour faire plaisir à un propriétaire venu se plaindre à l'opposition.

Je rappelle que la déclaration d'utilité publique c'est dans le cadre de l'utilité publique qu'il y a une contestation aujourd'hui que bien évidemment nous respectons les décisions des tribunaux et qu'en conséquence on va essayer au moins de construire un des deux bassins de rétention.

Maintenant, vous ne voulez pas je suppose passer outre et faire une infraction à la loi et occuper un terrain qui n'a pas été déclaré d'utilité publique. Si vous avez une autre solution juridique je serais très intéressé de la connaître.

Les arrêtés étant connus et n'étant pas soumis à un vote nous passons à la délibération suivante.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce compte rendu, **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122- 22 du Code général des Collectivités territoriales.

00-3 - RESSOURCES HUMAINES - BESOINS SAISONNIERS - RECRUTEMENT D'AGENTS TEMPORAIRES - ANNEE 2010

Monsieur le Maire : J'ai une intervention du Groupe la Gauche et l'Ecologie, Madame DUMAS.

Madame DUMAS : Evidemment nous voterons cette délibération. Nous sommes conscients de la nécessité de ce type de recrutement et tout particulièrement pour les jeunes mais aussi pour répondre à l'afflux de population pour l'été.

C'est pour cela qu'on s'étonne de la baisse conséquente du nombre de mois de service pour l'emploi de ces saisonniers, soit 33 mois par rapport à l'année dernière ce qui fait une baisse de 7 %.

Je dirai que c'est une économie de bout de chandelle, puisque cela représente 44.674 € de moins ce qui ne correspond pas à la situation de précarité de la jeunesse de notre territoire pour qui ces emplois saisonniers sont souvent une possibilité d'améliorer la vie quotidienne et de préparer l'année universitaire suivante sur une courte période certes, mais importante pour cette population en question.

Baisse d'autant moins incompréhensible que la délibération semble élargir les missions de ces saisonniers. Alors pourquoi cette baisse ou est-ce simplement la prévision d'une saison touristique qui s'annonce pas très bien ?

Monsieur le Maire : Je vous ferai gentiment remarquer Madame DUMAS que ce que vous venez de dire est contradictoire parce que ou bien les saisonniers sont là pour compenser un afflux de population ou bien ils sont là pour créer de l'emploi pour faire une première expérience pour les jeunes, les deux vous allez me dire.

Pour la première situation, effectivement il y a eu une baisse de recrutements pour la ville d'Antibes pour une bonne et simple raison nous avons voulu mettre ces jeunes dans les situations où ils répondaient à une augmentation de l'activité.

Je ne pense pas que dans certains services administratifs il soit utile de remplacer les agents au mois d'août et par conséquent c'est le roulement normal.

En revanche, dans les domaines de la sécurité, dans le domaine des plages, dans le domaine du tourisme il est logique de recruter des jeunes pour pouvoir compenser l'afflux supplémentaire de population. Il est logique que lorsque par exemple on met des barrières automatiques sur l'ensemble des parkings de la ville on n'ait plus besoin d'un jeune pendant l'été pour faire l'entrée et la sortie aux parkings et il n'y a aucune raison particulière pour créer un emploi à cet endroit, emploi devenu inutile.

Si on ne crée pas d'emploi inutile, est-ce qu'on se désintéresse de la jeunesse ? Vous avez pu voir que le forum qui a été créé autour de l'emploi avec Monsieur Éric PAUGET et Madame Khéra BADAOUÏ a eu un grand succès. Pourquoi ? Parce qu'on ne s'est pas limité à l'emploi dans la ville d'Antibes, mais qu'on a ouvert les emplois dans les domaines de la gendarmerie, dans les domaines de l'activité qui existent à Marineland, dans l'hôtellerie et nous avons pu proposer à l'ensemble des jeunes d'Antibes Juan-les-Pins une première expérience professionnelle rémunérée dans des conditions de sécurité et dans un forum qui a eu un grand succès.

On n'est pas obligé de faire de l'emploi public saisonnier pour donner une première expérience aux jeunes. Ils ont une première expérience sur l'ensemble du panel public-privé qui existe dans l'emploi saisonnier sur le territoire de la ville d'Antibes et en revanche lorsqu'il y a moins besoin pour des raisons d'automatisme que je viens d'évoquer sur la ville d'Antibes il n'y a aucune raison de faire de l'emploi qui n'a pas son utilité en raison d'un afflux touristique supplémentaire.

Quant à l'afflux touristique, moi je vous garantis qu'il sera très bon et que nous continuerons à développer cette activité touristique et culturelle qui est effectivement d'une bonne rentabilité puisque c'est sous cet aspect que vous l'évoquez.

Je vous signale que sous le contrôle de Monsieur DAHAN et de Madame TORRES le musée PICASSO a dépassé les recettes de 1.500.000 depuis sa réouverture, ce qui veut bien dire que l'activité touristique et l'activité culturelle continuent à se développer sur la ville avec une augmentation de la fréquentation de 15%.

Ne soufflez Madame DUMAS... PICASSO ne devrait pas vous faire souffler mais vous faire sourire. Compte tenu de ces éléments je vous propose de voter la délibération.

Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

00-4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'AMELIORATION TELERADIOPHONIQUE DE LA REGION CANNES ANTIBES - COMITE DU SYNDICAT ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE - MODIFICATIONS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTIONS

Monsieur le Maire : Pour des raisons qui concernent l'atteinte de quorum nous passons maintenant à trois représentants par ville au lieu de quatre. Cette « terrible saignée » dans un syndicat qui ne m'avait pas paru être d'une utilité essentielle m'a été expliquée et j'ai bien compris que c'est l'entretien des antennes et que ceci explique un budget modeste et une activité relativement réduite mais n'exclut pas son caractère indispensable.

Je ne sais plus quel est l'élu de la Majorité qui s'est sacrifié, Monsieur CHAUSSARD s'étant sacrifié sur l'autel de la solidarité syndicale je vous propose de maintenir les trois autres noms qui sont ceux : de Madame DUMONT, de Monsieur RAMBAUD et de Monsieur BAYLE.

Intervention du Groupe PS et les Verts, Madame MURATORE.

Madame MURATORE : Sur le nombre de personnes ce n'est pas le problème puisque ce syndicat ne fonctionne pratiquement pas. D'ailleurs aucun rapport d'activités ne nous a été présenté alors qu'on devrait avoir comme tous les syndicats un rapport annuel.

Le budget effectivement, est complètement ridicule et une question alors technique est-ce que ce syndicat a encore sa raison d'être ? Est-ce qu'il ne serait pas plus utile de penser à sa dissolution, même si le budget étant très petit on n'économisera pas beaucoup, d'autant plus que tout ce qui est hertzien va que je sache bientôt, très bientôt disparaître.

Nous souhaiterions avoir un rapport d'activités parce qu'à notre connaissance il ne se réunit pratiquement pas et il n'apporte pas grand-chose à la Commune. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : Sur la délibération comme on ne sait pas à quoi sert ce syndicat et en lisant on est un peu comme vous. on a eu du mal à comprendre, on s'abstiendra, si on s'abstient sur la délibération on ne voit pas l'utilité de participer au vote, tout simplement.

Monsieur le Maire : pour le groupe Communiste c'est simple, et pour le Groupe PS et les Verts ?

Madame MURATORE : j'ai oublié de dire nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : c'est encore plus simple. Alors le reste de l'opposition ?

Vous non plus et bien c'est très simple. Je ne vais pas essayer de convaincre chacun. Je partage en partie ce qu'a dit Madame MURATORE. Je pense qu'un jour ou l'autre ce syndicat, pour des raisons de communication hertzienne, verra sa fin mais qu'en attendant les petites réparations et l'entretien des antennes nécessitent encore qu'il se réunisse de temps en temps.

Je vous propose les noms de Madame DUMONT, de Monsieur RAMBAUD et de Monsieur BAYLE. Ayant bien compris que l'opposition ne votant pas la délibération ne propose pas non plus de candidats. Je vais même prendre un risque avec un petit aspect de confiance, est-ce que si l'opposition nous le permet et si le Conseil municipal est d'accord, nous ne passerons pas au vote par scrutin. On est d'accord.

Madame MURATORE : A partir du moment où on a dit qu'on ne prenait pas part au vote, vous l'organisez comme vous voulez.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE, quand j'évoquais la confiance cela veut dire que normalement on doit voter à bulletin secret, si on ne le fait pas, un membre de ce conseil pourrait très bien saisir Monsieur le Préfet en disant la délibération est illégale et je vous demande de la reprendre. Je pense que le jeu ne vaut pas la chandelle et je vous demande de ne pas utiliser cette procédure qui nous obligerait à redélibérer et à faire un vote à bulletin secret, c'est tout.

Si on se fait confiance sur ce point-là je propose que soient désignés à main levée les candidats suivants : Madame DUMONT, Monsieur RAMBAUD et Monsieur BAYLE l'opposition de prenant pas part au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - BOULEVARD DUGOMMIER - AMENAGEMENT DE VOIRIE - EMPRISE DE 797 M² A DETACHER DES PARCELLES CADASTREES BL 89/90/91 - VOLUME N° 2 - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

01-2 - CHEMIN DES TERRIERS - AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE - ACQUISITION A TITRE GRATUIT POUR 200 M² ET ONEREUX POUR LE SURPLUS D'UNE EMPRISE DE 130 M² -

Monsieur le Maire : J'ai l'intervention de La Gauche et de l'Ecologie mais je crois que j'ai une présentation.

Madame LETIERCE : Ce projet est relatif à l'aménagement de l'élargissement du chemin des terriers pour lequel la voie va être mise en double sens, avec une piste cyclable et des trottoirs. Il part du rond point de la Croix rouge pour se terminer sur l'Avenue Weisweiler.

Il concernait au départ 19 propriétés nous sommes arrivés à 17 pour lesquels onze sont déjà en acquisition régularisée. La onzième c'est celle qui vous est présentée et proposée de voter aujourd'hui, elle concerne une propriété REVEL.

Une partie est faite dans le cadre d'une cession gratuite, l'autre partie c'est de la cession onéreuse faite sur la base de l'avis des domaines comme à chaque fois.

Il nous reste 6 propriétés à acquérir, les 2 prochains Conseils municipaux vous devrez revoter pour les acquisitions qui sont en cours de négociation, elles sont actées sur le principe, des points de détail sont encore à mettre en place avec les propriétaires et pour une, le schéma n'est pas très visible, il nous resterait un petit point d'accroche qui concerne 3 mètres sur la partie du rond point de la Croix-Rouge mais le propriétaire est déjà à l'alignement et cela ne va pas gêner sur l'aménagement des travaux.

C'est un projet qui devrait avant la fin de l'été arriver à un terme, si les derniers accords ne sont pas finalisés, Monsieur le maire entend par passer par la procédure...

Monsieur le Maire : Laissez-moi dire ce que le maire fera.

Madame LETIERCE : Pardon. On a encore 2 mois pour concrétiser ces acquisitions.

Monsieur le Maire : C'est un travail qui est important et difficile et je remercie les services de travailler sur ce sujet, Jean-Pierre GONZALEZ a pris la décision, parce qu'il a rencontré tous les propriétaires, de négocier à l'amiable chaque parcelle.

Je fais une parenthèse pour saluer les élèves du collège Bertone et leur professeur qui nous quittent et nous les remercions de leur participation.

Je reviens à la délibération : on est dans une situation qui aboutit, j'ai posé la question à Jean-Pierre GONZALEZ il y a encore peu de temps s'il y avait besoin d'une déclaration d'utilité publique, il m'a dit qu'on le ferait que si vraiment on se trouvait dans une situation, de grande difficulté au début de l'été mais il semblerait qu'à cette période on aura pratiquement négocié avec tous les riverains.

Vous le savez le chemin des Terriers a outre un intérêt de voirie mais un intérêt aussi de la connexion de la piste cyclable qui part des Semboules, moins important aussi, parce qu'il est l'objet de la présence d'une canalisation qui permettra l'assainissement de toute la partie de constructions qui vont se situer au niveau des Terriers mais au niveau aussi de l'ensemble des équipements et des logements qui vont se créer sur la partie Nord de la ville d'Antibes.

Il y a un intérêt bien entendu de flux de circulation, il y a un intérêt de piste cyclable, il y a un intérêt d'assainissement c'est la raison pour laquelle ce sujet est particulièrement sensible.

J'ai une intervention du Groupe la gauche et l'écologie, Madame DUMAS.

Madame DUMAS : Madame LETIERCE a répondu à la question, puisque dans la délibération on ne parlait pas justement de la modification qui avait été faite lors du Conseil municipal du 21 décembre, que Monsieur GONZALEZ avait répondu à Monsieur PIEL sur la nécessité de piste cyclable et non pas de stationnement comme il était précisé.

Dans la délibération c'était l'ancien texte, j'ai entendu qu'il y aura deux nouvelles délibérations pour les prochaines acquisitions foncières, modifiez le texte de la délibération pour qu'on y croit vraiment à ces pistes cyclables, avec la carte qu'on sous les yeux on y croit un peu plus. C'était simplement pour rectifier ce qui avait été dit par rapport au 21 décembre.

Monsieur le Maire : Il arrive même à la droite de tenir ses engagements vous voyez Madame DUMAS. Et un minimum de confiance ne nuit pas à la poursuite des relations entre la majorité et l'opposition. Je soumetts cette délibération à votre vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-3 - PARCELLES BC N° 154/156/157/160 CHEMIN DE RABIAE ESTAGNOL PROPRIETE BORI / PARC DES FLORALIES - ACQUISITION A TITRE GRATUIT SUITE A PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

01-4 - PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES CY 383 ET CY 384 SISES CHEMIN DES EUCALYPTUS - RETROCESSION GRATUITE

Monsieur le Maire : Pas d'interventions ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

01-5 - PORT DU CROUTON - REGULARISATION DE L'ACCES ET DU QUAI D'ACCOSTAGE - PARCELLE CADASTREE CL 284 - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire : Régularisation, lente mais progressive que nous obtenons. Pas d'interventions ? Pas d'abstention ? Et pas de vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme DOR – Procuration à M. CHIALVA – Présents : 35/Procurations 14/Absents : 0

01-6 - IMMEUBLE COTTON BN N° 245 ET 246 - LEVÉE DE CLAUSE D'INALIÉNABILITÉ - CONVENTION AVEC MME GARNIER-VATEL - AUTORISATION DE SIGNATURE - MISE EN VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Monsieur le Maire : Mes chers collègues vous le savez, si on veut résumer ce dossier il se résume de la façon suivante. L'immeuble Cotton est légué à la ville sous réserve qu'il y ait l'entretien de la tombe de la famille Cotton et qu'en même temps nous nous trouvons dans une situation d'affectation à la bienfaisance publique.

Dans ce cadre, la première idée qui m'est venue à l'esprit c'est bien entendu, bien que ce soit un immeuble avec des logements occupés et des commerces en rez-de-chaussée, d'envisager de convertir l'ensemble en logements sociaux.

La situation fait que les gens qui sont à l'intérieur ne relèvent pas tous des logements sociaux et qu'il faudrait faire une opération extrêmement lente si on devait obtenir cette voie.

La deuxième a été de dire qu'on vende le bien et qu'on l'affecte à une opération qui soit dans le cadre de la bienfaisance publique. Nous avons ainsi pensé que compte tenu du fait qu'il y a un surcoût de l'EHPAD en raison de la création de 40 % de lits de dépendances sur le secteur hospitalier, il devait revoir le projet et faire en sorte que la décision que nous avons prise d'aider l'établissement public en contre partie de la présence de 60 % de personnes d'origine antiboise ou juanaise à l'intérieur, soit ainsi affectée.

La proposition que nous faisons, c'est d'affecter ce don par l'intermédiaire d'une vente au minimum au prix des domaines et par appel à la concurrence à l'établissement public pour personnes âgées dépendantes qui va se construire à coté de l'hôpital et qu'en ce qui concerne l'entretien de la tombe, n'ayant pas la possibilité de garantir de la part de la ville son entretien, nous avons négocié avec les héritiers sur une somme forfaitaire pour qu'ils prennent en charge la tombe familiale ce qui nous a paru plus conforme à l'intérêt général et à l'intérêt du vœu de la personne qui a légué le bien.

La proposition qui vous est faite : vente de l'immeuble, appel public à la concurrence minimum prix des domaines, affectation sur l'EHPAD, affectation et rachat de la clause d'entretien de la tombe en convention avec les héritiers et bien entendu cette délibération a bénéficié de l'accord de Madame GARNIER VATEL héritière.

Intervention du Groupe La Gauche et l'Ecologie.

Madame DUMAS : Au-delà du fait que vous êtes très arrangeant sur les souhaits réels du défunt et cela vous regarde, cette délibération est malheureusement un symbole de votre absence de prise de conscience de la gravité de la situation du logement dans notre ville et plus largement sur la CASA.

Vous vous permettez de vendre au plus offrant un immeuble qui a été donné à la Commune avec 14 logements. On se demande à quoi sert la SACEMA ?

Et comme d'habitude la délibération balance un montant pour la réhabilitation de 1.450.000 mais ce montant est lancé comme cela sans explication.

De plus, dire que ce montant grèverait le budget communal alors là, je trouve grave de parler comme cela de création de logements sociaux.

Votre majorité refuse de voter un arrêté anti-expulsion et ensuite vous vendez le patrimoine de la commune qui pourrait être réhabilité pour des logements sociaux. Vous avez fait le choix de ne pas respecter le droit au logement pour tous dans votre commune.

Nous trouvons cela lamentable, nous sommes évidemment très fortement opposés à ces choix qui nient les besoins d'une grande partie de la population de notre ville dont les budgets sont eux bel et bien grevés par le coût de l'habitat.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE.

Madame MURATORE : Nous voulions juste confirmation que les ressources retirées de cette vente soient bien attribuées comme dans le cadre du don des œuvres de bienfaisance publique c'est-à-dire du logement

social et vous précisez éventuellement l'EHPAD.

Parce qu'en Commission des Finances cela n'avait pas été dit de cette manière, on voulait bien avoir une précision là-dessus. Je pense vous l'avez dit, on peut en tenir compte.

Monsieur le Maire : Non, c'est une délibération que nous prenons aujourd'hui en disant que c'est affecté à l'EPHAD, ce n'est pas sur ma simple parole que ces choses là se font et c'est un accord qui est conclu avec les héritiers qui acceptent que la bienfaisance se fasse en direction des personnes âgées dépendantes dans le cadre de l'EHPAD qui se construit à la ville d'Antibes.

Madame MURATORE : Mais la délibération précise la construction de logements sociaux et /ou participer à la construction de l'EHPAD. Donc là il y a le texte.

Monsieur le Maire : J'ai laissé et/ou parce qu'on pourrait avoir une affectation financière sur un terrain qu'on achèterait et qu'on mettrait à la disposition de logements sociaux - j'ai voulu laisser les deux. Si vous voulez qu'on enlève complètement "logements sociaux" on peut l'enlever mais j'ai laissé cette possibilité en tout cas l'affectation c'est l'EHPAD, c'est sûr et certain.

Madame DUMAS, je comprends que vous avez l'habitude de la modération dans l'excès et je vois que vous ne perdez pas vos habitudes.

Mais pourtant est-ce qu'il vous est venu à l'esprit une seconde que si nous mettons en place des logements sociaux à l'endroit de l'immeuble Cotton il faudra expulser les personnes qui l'occupent cela ne vous a pas effleuré l'esprit ? je soumetts DONC cette idée à votre sagacité et je suis sûr que d'ici la fin du conseil vous aurez compris que plutôt que déloger les personnes qui se trouvent à cet endroit et qui paient des loyers modestes, il faudrait plutôt les laisser et faire en sorte qu'on affecte le montant de 1.450.000 €, calculé par les services qui, a priori, n'est pas à mettre en cause plutôt aux logements sociaux qu'à la réhabilitation de logements qui seraient affectés à d'autres personnes que celles qui y vivent actuellement. Peut-être que cela peut éventuellement modérer les propos ultérieurs.

Je passe au vote, qui est contre ? 3, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

MONSIEUR PAUGET

02-1 - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP – PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF PIERRE MERLI - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit juste de renforcer le dispositif existant qui, au service Jeunesse, permet d'accueillir des jeunes handicapés de notre commune sur des temps de loisirs. Je voudrais rappeler qu'on est une des rares communes à le faire, c'est une étape supplémentaire puisque nous proposons de conventionner avec l'IME Pierre MERLI et d'accueillir des enfants de l'IME Pierre MERLI encadrés par leurs éducateurs sur nos dispositifs de manière à mixer ces jeunes et à leur permettre de se retrouver au milieu de jeunes entre guillemets dits "normaux" et de manière à essayer de les intégrer au mieux sur l'ensemble des dispositifs de la ville.

Monsieur le Maire : Intervention de monsieur MOLINE. Je serai obligé de revenir sur la délibération précédente parce que j'ai oublié de vous faire voter le jury qui affectera le bien, je laisse la parole à Monsieur MOLINE on va délibérer et ensuite on reviendra sur la précédente. Monsieur MOLINE nous vous écoutez.

Monsieur MOLINE : Merci. Monsieur PAUGET c'est une délibération qui semble à première vue tomber sous le sens. L'intégration d'un groupe d'enfants handicapés dans un autre groupe est dépendant des possibilités d'échanges de l'un avec l'autre. Des spécialistes pensent que les enfants handicapés ont avant tout besoin pour se socialiser psychiquement de moment de regroupement de vie avec d'autres enfants présentant des handicaps similaires.

Les éducateurs seront-ils aptes à dire ce qui est bon pour l'enfant ?

Selon le handicap de l'enfant la démarche proposée peut être catastrophique et jouer contre lui.

Pensons d'abord à ces enfants et ne votons pas cette délibération uniquement pour nous donner bonne conscience. Le sujet est trop grave pour le passer sous silence alors, je saisi l'occasion pour déborder du cadre strict de cette délibération.

Je voudrais interpeller notre député maire sur la situation des jeunes enfants lourdement handicapés en France en 2010.

En 2005, a été voté la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées. L'accueil des enfants en situation de handicap a même été déclaré priorité nationale en 2007. Cinq ans plus tard c'est toujours le désert, les IME ne sont pas pour eux. Les IME sont des instituts médico-éducatifs, les parents antibois et autres mais tous désabusés les ont rebaptisés instituts de mise à l'écart. Ces IME sont spécialisés handicapé mental ou autiste ou épilepsie ils ne prennent pas des multi-handicapés et sont de toutes façons saturés. Ne reste plus qu'à ces parents 2 choix :

- se "déparentaliser" en plaçant leur enfant dans un hôpital inadapté,
- exiler leur enfant en Belgique pour autant que faire ce peu, il puisse profiter au mieux de sa vie. Notre voisin, a en effet depuis plus de soixante ans une culture et un savoir faire d'accueil de ces enfants multi-handicapés. Il faut savoir qu'il y a actuellement plus de 6.000 de ces enfants Français hébergés dans ce pays en raison de notre carence dans ce domaine, et comble du comble la double peine parce qu'ils ont un enfant handicapé on interdit à ces parents-là d'adopter un enfant, c'est écoeurant.

Pour ces enfants pourriez-vous Monsieur le Député Maire intervenir en votre qualité pour agir maintenant, par avance merci pour eux.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MOLINE. Je comprends vos préoccupations, elles ne sont pas illégitimes.

En ce qui concerne l'IME Pierre MERLI : il y a suffisamment d'éducateurs, de psychologues et de médecins qui contrôlent effectivement la relation qu'il y aura avec la Ville d'Antibes pour que personne ne soit mis en danger ou en difficulté.

Bien sûr c'est l'IME qui le demande. Le contrôle effectivement est effectué et vous le savez que l'encadrement est particulièrement vigilant.

Sur le plan général bien, que cela déborde très largement la question qui est aujourd'hui abordée, la loi de 2005 est une des lois les plus avancées d'Europe, qui a été votée par la majorité. Cette loi elle dit effectivement que le handicap n'est pas pris en charge de manière globale mais de manière individuelle et on a vu les effets à la fois dans la vie quotidienne, dans le fait qu'on modifie chaque année pour 100.000 € de trottoirs et d'aménagements de feux et qu'elle a fait progresser considérablement en France les choses, je ne peux pas vous laisser dire, même si tout n'est pas parfait, que rien n'a été fait en 5 ans.

En ce qui concerne les enfants handicapés, la problématique est plus complexe encore.

Puisque le handicap il est multiforme, il est divers et tout est très différent par exemple d'avoir un enfant autiste ou d'avoir un enfant en fauteuil roulant et justement la loi a essayé et en particulier la ville d'Antibes l'a mis en place sur les écoles le fait qu'il y ait des classes CLIS, des classes qui accompagnent selon leur degré de possibilité les enfants en difficulté. Sur ce plan la Ville d'Antibes a aussi mis des moyens sur les classes CLIS qui ont permis d'accompagner ces enfants en difficulté et en ce qui concerne l'IME allez le visiter Monsieur MOLINE. Vous ne pouvez pas dire que c'est un endroit dans lequel on met les enfants à l'écart.

Donc que tout ne soit pas parfait dans ce pays je le reconnais, qu'il y ait quelques parents qui soient en difficulté que ce soit un drame pour des parents d'avoir un enfant avec un handicap majeur, je le conçois très bien mais le vrai problème qui se passe dans ce pays c'est juste quand l'enfant devient adulte et qu'il est obligé de sortir des instituts et c'est la raison pour laquelle nous avons délibéré pour faire ce qui n'existe pas à l'intérieur du département des Alpes-Maritimes jusqu'à aujourd'hui et de mettre à disposition un terrain qui va pouvoir justement accueillir des adultes handicapés d'un handicap effectivement qui était antérieur et surtout d'un handicap mental.

Sur la ville d'Antibes, je pense que la ville a reçu plusieurs labels de handicap qui montrent qu'elle a fait dans le domaine de l'enfance ou dans le domaine du handicap moteur beaucoup de choses. Sur le plan de la loi, la loi française c'est une des lois qui est la plus avancée et la plus ambitieuse.

Sur l'ensemble des situations je crois qu'il faut les examiner au cas par cas parce qu'aucun handicap ne ressemble à un autre. Mais, je vous assure que l'institut médico-éducatif est vraiment quelque chose dans laquelle l'enfant n'est pas mis à l'écart ! Il est en lien permanent avec sa famille et ses liants et ses aidants et où en même temps l'ensemble des personnes reçoit des soins et une éducation qui est totalement adaptée à la personne en situation de handicap. Je vous invite à ce que vous fassiez la visite de l'IME et vous verrez qu'on ne met pas les enfants à l'écart, là, on les prend en charge.

Au vote, qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.
Adopté à l'unanimité.

Nous revenons à la question précédente où j'ai malheureusement oublié de faire désigner les personnes responsables de l'attribution et du legs et du contrôle et lors d'un précédent vote sur une commission ad hoc de même type nous avons comme membres de la Commission ad hoc : Messieurs LEONETTI, GONZALEZ, GENTE , Mesdames TROTOBAS, THOMEL, Monsieur MOLINE, Madame MURATORE et en suppléants : Monsieur BIGNONNEAU, Madame BADAoui, Monsieur BARBERIS, Madame BOUFFIER, Messieurs PADOVANI, DUJARDIN et AUBRY.

Se portent donc candidats :

Titulaires	Suppléants
M. LEONETTI	M. BIGNONNEAU
M. GONZALEZ	Mme BADAoui
M. GENTE	M. BARBERIS
Mme TROTOBAS	Mme BOUFFIER
Mme THOMEL	M. PADOVANI
M. MOLINE	M. DUJARDIN
Mme MURATORE	M. AUBRY

M. PIEL, M. LA SPESA et Mlle DUMAS ne prennent pas part au vote,

Est-ce que vous êtes d'accord pour un vote à mains levées comme mode de désignation des membres de la Commission ad hoc ? Oui.

L'ensemble des candidats ci-dessus est désigné à l'unanimité des suffrages exprimés, pour siéger à la Commission ad hoc chargée de l'examen des candidatures et offres.

Monsieur le Maire : On va garder l'ordre, ceux qui sont obligés de partir s'en vont ils laissent une procuration et comme la plupart des délibérations n'ont pas d'intervention elles ne devraient pas nous amener très tardivement.

MONSIEUR SEITHER

05-1 - ASSURANCES - SINISTRES ET DEGATS AU DOMAINE PUBLIC - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'interventions ?

Monsieur SEITHER : Monsieur le Maire, il s'agit du recouvrement d'une somme de 12.584,20 € en règlement des différents sinistres et dégâts au domaine public pour lesquels la Ville d'Antibes s'est trouvée engagée.

Monsieur le Maire :. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR PERUGINI

07-1 - 4ème SALON NAUTIQUE DE GRANDE PLAISANCE DENOMME ANTIBES YACHT SHOW 8-11 avril 2010 - MISE A DISPOSITION DU BASTION SAINT JAUME ET DE L'ESPLANADE DE LA GRAVETTE - FIXATION DE LA REDEVANCE d'OCCUPATION

Monsieur le Maire : Pour résumer je dirai qu'il y a une redevance d'occupation et qu'elle est augmentée de 4% par rapport à l'année précédente.
Intervention "PS et les Verts".

Monsieur AUBRY : Sur cette délibération nous remarquons Monsieur le Maire, chers collègues, que le Yacht Show a lieu en même temps que le salon des antiquaires.

Sur ce point nous demandons de faire en sorte qu'à l'avenir 2 événements majeurs sur la commune n'aient pas lieu en même temps surtout dans des endroits relativement proches l'un de l'autre puisqu'ils génèrent une forte occupation du domaine public et d'avoir un calendrier avec peut-être plus de contacts entre les différents services s'occupant de gérer ces différents rendez-vous sur la Commune.

Pour ce qui est de la redevance, nous constatons que sur la délibération il est indiqué : redevance limitée à 5.848,75 €, dans le tableau de l'incidence financière il est indiqué 5.792,51 on en déduit que le 4% n'a pas été mis dans l'incidence financière, c'est une simple coquille je pense. Le problème c'est qu'il s'agit d'une redevance qui est de l'ordre de seulement 1% du chiffre d'affaires de cette opération, cela nous paraît un peu modeste. Puisque cela reste une opération à vocation commerciale, nous ne sommes pas contre ces opérations mais il convient que les redevances soient à la hauteur, au moins proportionnelles au chiffre d'affaires desdites activités. Et, en règle générale nous réitérons notre demande de mieux évaluer les redevances d'occupation du domaine public sur la Commune, a fortiori lorsqu'il s'agit d'espaces qui sont exceptionnels d'ailleurs la délibération ne manque pas de nous le préciser à ce propos je remarque bien que l'accès à la plage La Gravette reste libre cette année pour l'ensemble des antibois et des visiteurs qui ne paieraient pas l'entrée à ce salon. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien en ce qui concerne les manifestations on en a déjà débattu on a fixé des prix et cette manifestation est une manifestation jeune et vous l'avez dit Monsieur AUBRY c'est une manifestation majeure. Je partage votre opinion quand à essayer de trouver des séquences qui fassent que les deux manifestations ne se déroulent pas exactement au même moment mais le printemps arrive en même temps sur l'ensemble du territoire et c'est à ce moment-là que les manifestations fleurissent.

En ce qui concerne l'augmentation de la redevance, je n'ai pas d'état d'âme vis-à-vis des redevances, simplement les bilans qui nous ont été présentés jusqu'à présent ne montraient pas que la manifestation elle-même, même si elle génère un chiffre d'affaires de transactions important, rapportait un bénéfice important.

J'ai demandé aux services de travailler sur les redevances en fonction de l'activité commerciale et de la rentabilité de l'utilisation du domaine public, comme la loi le permet maintenant depuis peu, et de ne pas se trouver avec un chiffre arbitraire imposé à tout un chacun. Néanmoins, vous le savez le Yacht Show au fond on est content qu'il existe d'abord parce que cela crée une animation sur la ville et ensuite parce que cela génère de l'activité économique et de l'emploi et enfin parce que de temps en temps et à certains endroits, les villes paient pour avoir des manifestations de ce type, le fait que cela rapporte par occupation du domaine public et qu'il n'y ait aucune subvention sur les associations, les deux manifestations majeures que vous évoquez, c'est une chance pour la ville !

C'est une chance que le Salon des Antiquaires qui est aussi, on ne va pas le cacher, une manifestation commerciale et également le Yacht Show, toutes les deux en même temps, rapportent de l'argent à la Ville et en plus lui permettent de rayonner sur le plan national et même sur le plan international. Il faut aussi peut-être aussi se réjouir d'avoir des manifestations qui s'équilibrent sur le plan financier et qui permettent à la ville un rayonnement et une création d'emplois.

C'est la raison pour laquelle je n'ai proposé qu'une augmentation modérée de la redevance mais je suis effectivement en train de travailler pour qu'à chaque endroit on ait une redevance qui soit en partie proportionnelle à la rémunération qui est tirée de l'occupation du domaine public.

Contenu de ces éléments nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY).

Arrivée de Mme DEPETRIS – Prouration à M. DAHAN annulée – Présents : 36/Procurations : 13/
Absents : 0

MADAME CANOVA

12-1 - CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPÉTUELLES - RETROCESSION - MODALITES DE REMBOURSEMENT - FIXATION

Madame CANOVA : Oui, Monsieur le maire et chers collègues, il s'agit simplement par cette délibération de permettre la rétrocession des concessions perpétuelles par leurs titulaires qui le souhaiteraient. La ville n'a plus ce type de concession disponible et le règlement intérieur ne le permettait pas jusqu'à maintenant.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'intervention ? Pas de vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

12-2 - PROXIMITE - OUVERTURE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE DANS LE QUARTIER DES SEMBOULES – CONVENTION AVEC LA POSTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame CANOVA : En effet, à l'annonce de la fermeture du commerce qui assurait ce service sur les Semboules, les services de la Ville et mes collègues élus sur ce quartier, Serge AMAR et Alain CHAUSSARD, ont pris contact avec les commerçants pour essayer de trouver quelqu'un qui assurerait ce service. A la suite du refus de la totalité des commerçants la Commune a proposé de mettre à disposition de la poste la mairie annexe en modifiant les horaires d'accueil de façon à pouvoir continuer à offrir aux habitants des Semboules ce service de proximité, étant bien évident que ce service ne concernerait que les opérations postales. Cette délibération vise simplement à vous demander d'adopter cette convention avec La Poste.

Monsieur le Maire : J'ai l'intervention des Groupes La gauche et l'Ecologie, du PS et les Verts.

Madame DUMAS : Oui, nous sommes très satisfaits de voir que vous arriviez enfin à accepter les carences du partenariat avec le secteur privé pour assurer une mission de service public. Nous le disons depuis très longtemps et pas simplement d'ailleurs au sujet du service postal.

L'agence postale sera sans aucun doute une amélioration, mais en aucun cas un respect total des missions de service public. Alors comment faire pour que le service ne soit pas rompu pendant les 2 mois à venir puisque si j'ai bien lu la délibération l'ouverture de l'agence postale est prévue début juin avec d'ailleurs une incertitude.

Il ne faut pas confondre non plus les services de proximité et le service public d'Etat que votre majorité est en train de casser en miettes. L'agence postale est encore un exemple du démantèlement du service public avec un transfert de missions à la Fonction publique territoriale et un transfert de financement puisque le personnel sera un fonctionnaire territorial payé par la Commune.

D'ailleurs le financement non compensé, sauf par une petite allocation mensuelle, du personnel est bien un problème qui vous fait offrir un service à minima que vous appelez à périmètre constant en terme de ressources humaines et en plus le service de la mairie annexe sera revu à la baisse. Alors malheureusement, on réduit un service de proximité pour pouvoir ouvrir un service d'agence postale. Considérant le nombre d'habitants dans ce quartier nous aurions très nettement préféré l'implantation d'un bureau de poste pouvant assurer tous les services avec des horaires d'ouverture prenant en compte le rythme de vie de la population du quartier et avec des agents de la poste fonctionnaires et titulaires.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : Lors d'une précédente délibération sur l'agence du Cap d'Antibes nous demandions que pour le moins le quartier des Semboules ait lui aussi un service public postal qui ne soit pas délégué à un buraliste, donc acte.

En fait, c'est le fait que le buraliste se retire qui fait que la Commune prend en charge ce service public, il faudrait peut-être réfléchir surtout sur la décision qu'a eue l'entreprise La Poste, que nous voudrions qu'elle reste un service public. Le fait qu'elle se soit désengagée des Semboules et du Cap, c'est-à-dire les deux endroits les plus éloignés du centre ville et pas d'autres endroits doit nous interroger sur le fait que la poste n'a pas sa vocation d'aménagement du territoire et que c'est en fait la Commune qui doit se substituer à La Poste pour faire valoir ces règles d'aménagement du territoire.

Je vous rappelle que pour le quartier des Semboules qu'il s'agit d'un quartier qui a une population non négligeable, qui est un quartier bien individualisé dans la cité dans l'intérieur de la cité et qui a sa vie associative qui est riche et diverse et qu'il s'agit d'un quartier qui a 3.500 habitants. Je vous rappelle que c'est une population qui est égale ou supérieure à pas mal de communes de la CASA et que le fait que ce quartier voit d'une part, des commerces partir et d'autre part, n'a pas une agence postale enfin un bureau de poste digne de ce nom avec l'ensemble des activités postales et que les habitants doivent faire un trajet de plus de 5 kilomètres pour se rendre à la poste principale pose problème et doit nous interroger.

Vraiment le service public de La Poste doit être un service public qui doit être proche des personnes. Je sais que la loi stipule que 90 % de la population de notre pays doit être à 5 % d'une agence postale, ceci dit on est dans une ville qui a une densité de population si je ne m'abuse de 2.800 habitants par kilomètre carré, on n'est vraiment pas en milieu rural. Il est remarquable que nous ayons à nous poser des questions qui se posent aussi dans le milieu rural, où il y a une véritable désertification du service public essentiel de proximité qu'est La Poste.

Nous sommes favorables à votre délibération bien évidemment, mais c'est vraiment une réflexion que doivent se poser l'ensemble des collectivités locales vis-à-vis de cette désertion du service public, où ce service public est rendu mais service minima. On a, comme on dit, un service public minima de zones qui sont délaissées qui sont moins bien traitées.

Vraiment je pense que la Commune d'Antibes qui comme toute autre commune qui est touchée par ces questions de réduction des services publics de proximité devrait se mobiliser.

Je ne parle pas d'une grande manifestation, je pense que vous me comprenez mais devrait se mobiliser pour vraiment faire valoir ce service public de proximité qui est réellement quelque chose qui touche les gens directement.

Lorsqu'il y a la fermeture d'un bureau de poste c'est quelque chose de grave. Je pense que lorsque la population des Semboules a eu ce bureau supprimé, elle était contente d'avoir quelques services postaux assurés par un bureau de tabac/agence postale mais je pense que cette population préfère une agence postale. Je pense que cette population réclame toujours un bureau de poste de plein droit et peut-être faudrait-il penser, discuter avec l'entreprise La Poste pour savoir comment elle envisage l'implantation de ses bureaux de poste.

On a un bureau de poste Avenue Soleau qui est à 200 mètres de la poste principale, est-ce un choix judicieux ? alors qu'elle se désengage des endroits qui sont à plusieurs kilomètres du centre ville.

Lorsque La Poste n'a pas une politique d'aménagement du territoire, lorsque la Commune se substitue à La poste c'est à la Commune de bien rappeler à La Poste qui reste une entreprise publique, qui appartient à l'Etat, qu'elle a aussi un devoir d'aménagement du territoire et de bien signifier cela. Il ne faut pas se contenter que de cela, et nous sommes bien évidemment contents de l'agence postale, mais il faut demander un bureau postal de plein droit.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame DUMAS, Monsieur AUBRY, j'appelle à une autre réflexion.

D'abord pourquoi nous avons proposé que ce soit le buraliste qui prenne l'activité postale ? Parce qu'un buraliste il a un éventail d'ouverture qui était plus important que celui que l'on peut proposer sur l'activité de la mairie annexe.

Pourquoi La Poste ne maintient pas une activité à temps plein sur le Cap et sur les Semboules ? Non pas parce que c'est éloigné mais parce que la fréquentation est faible.

La question que je vous pose est : est-ce que vous pensez que pour une activité qui est inférieure à la moitié de toutes les autres agences postales il faut maintenir à temps plein quelqu'un qui continue à faire cet effectif ?

Il me semble que dans le monde dans lequel nous sommes, nous pourrions essayer de réduire les déficits qui existent à la fois dans certaines entreprises publiques et à la fois sur l'ensemble de notre pays, nous devrions essayer au contraire de mutualiser nos moyens.

Le fait qu'il y ait une mairie annexe, c'est très bien. De temps en temps on me dit que les agents des mairies annexes n'ont pas assez d'activités. Faut-il les mettre à mi-temps ? Je préfère maintenir des agents à temps plein dans les mairies annexes en leur donnant une activité supplémentaire.

Regardez ce qui se passait il y a peu de temps encore ! La fiche d'état civil était délivrée notamment par les mairies annexes. Aujourd'hui elle n'existe plus.

Pour autant, a-t-on supprimé les agents ? non. Aujourd'hui on trouve une autre activité et en même temps cette activité est rémunérée pour compenser l'engagement de la ville par la poste.

Je trouve que la mutualisation des moyens est plutôt une bonne idée. Cela permet d'avoir dans un même service public, une mairie annexe, un espace de proximité et également une agence postale, plutôt que d'avoir des agents pour chaque domaine, à temps plein avec une activité à mi-temps.

Je n'ai pas d'état d'âme, un bureau de tabac peut vendre des timbres, c'est du service public.

Aujourd'hui vous semblez être plus satisfaits que se soit à l'intérieur d'une mairie annexe parce qu'il y a écrit "service public" au-dessus. Moi, j'ai plutôt l'impression qu'il y a un service rendu au public plutôt qu'un service public. Nous avons intérêt à mutualiser nos moyens afin de rendre un service à un moindre coût plutôt que de continuer à augmenter les coûts et les déficits.

Mais c'est normal que nous n'ayons pas tout à fait le même point de vue sur ce sujet. Je passe la parole à Serge AMAR qui est l'Adjoint de ce quartier avec Alain CHAUSSARD.

Monsieur AMAR : Monsieur le Maire, je voulais dire que d'abord nous sommes bien sûr désolés que le bureau de tabac ait fermé puisque c'est un commerce de plus qui ferme aux Semboules.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. Si le bureau de tabac a fermé c'est peut-être parce qu'il n'avait pas assez d'activités.

Monsieur AMAR : Nous avons fait pourtant tous les efforts pour qu'il puisse avoir le Loto, et autres jeux, mais on n'a jamais pu réussir à les obtenir.

Monsieur le Maire : Il n'avait pas assez d'activités.

Monsieur AMAR : Il n'avait pas assez d'activités.

Monsieur le Maire : Certaines personnes se plaignent qu'il n'y a pas assez d'activités... c'est parce qu'elles ne fréquentent pas le lieu qu'il n'y a pas d'activités. J'ai reçu quelques lettres d'habitants des Semboules qui me demandaient d'empêcher le commerçant de partir. Je ne sais pas empêcher un commerçant de partir surtout quand il ne gagne pas sa vie.

Monsieur AMAR : Deuxièmement on a bien sûr cherché parmi tous les autres commerçants des Semboules la possibilité d'avoir la poste. C'est en dernier recours que nous nous sommes tournés vers la mairie annexe.

Monsieur le Maire : C'est une très bonne idée.

Monsieur AMAR : Il est vrai que la mairie annexe avait une activité ralentie puisqu'elle recevait en moyenne 2 à 3 personnes par jour. En mettant la poste comme vous l'avez dit monsieur le Maire nous espérons combler l'activité d'un agent à temps plein et qui fera les activités de poste et de mairie annexe en même temps et je pense que c'est une bonne solution pour les Semboules.

On va essayer même d'ouvrir la mairie annexe le samedi matin puisque beaucoup de gens travaillent aux Semboules, pour qu'il y ait également un service postal le samedi matin.

Monsieur le Maire : Très bien. Nous passons au vote. Qui est contre ? S'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

Arrivée de M. GONZALEZ – procuration annulée – Présents 37/Procurations 12/Absents : 0

Départ de Mme MURATORI – procuration à M. PAUGET – Présents : 36/Procurations : 13/Absents : 0

MADAME DOR – Question rapportée par M. ROUX en son absence

23-1 - PETITE ENFANCE - RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - RENOUVELLEMENT - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur ROUX : Mes chers collègues, ce rapport concerne la réservation de places dans les établissements d'accueil de la petite enfance et je vous signale que depuis le 1^{er} avril 2005 le Conseil municipal s'est prononcé chaque année favorablement sur une convention relative à la réservation de places dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la commune d'Antibes Juan-les-Pins à destination des enfants du personnel du centre hospitalier d'Antibes.

En contrepartie de cette prestation, le centre hospitalier verse à la commune une redevance qui est établie, vous l'avez sur le rapport, et qui pour mémoire l'an dernier a rapporté 551.423 € au titre de l'exercice 2009. La convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il s'agit de la renouveler avec le centre hospitalier d'Antibes/Juan-les-Pins.

Monsieur le Maire : Merci. J'ai des interventions des groupes La gauche et l'écologie, PS et les Verts sur cette délibération.

Monsieur LA SPESA : Nous continuerons à nous abstenir sur cette délibération comme nous l'avons fait précédemment.

En effet, nous considérons que cette convention n'est qu'un pis-aller qui aurait pu nous convenir mais uniquement dans l'attente de la construction d'une nouvelle crèche dans le quartier de la Fontonne.

Lorsque vous affirmez que la direction de l'hôpital et les syndicats ne souhaitent pas de crèche nous vous suivons concernant la direction mais pas sur l'ensemble des syndicats et encore moins sur l'avis du personnel qui a des enfants à bas âge.

De plus, au travers de cette convention vous réglez à peine 1/3 des besoins de l'hôpital et sans vous soucier de l'endroit où sont affectés les 10 enfants qui sont couverts par la dite convention.

Bien évidemment, vous allez nous rétorquer que les autres parents reçoivent une aide financière qui leur permet de les faire garder par une assistante maternelle. Je vous cite sur la délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA laissez moi faire la réponse moi-même... C'est un peu plus d'authenticité, oui mais je m'actualise de temps en temps.

Monsieur LA SPESA : Mais cette distribution de « fric » ne va pas dans le sens d'une aide à la socialisation des enfants.

Au-delà du problème rencontré par les agents hospitaliers nous continuons à dénoncer le manque criant de places en crèches sur notre commune.

Aux parents qui se voient refuser une place pour leur enfant s'ajoute le fait que l'ensemble des crèches de la commune sont « pleines à craquer ». Cela ne favorise bien évidemment pas le confort des tout petits et encore moins les conditions de travail des personnels. Conditions de travail qui sont aussi dégradées par le manque de moyen matériel.

Ce que nous affirmons aujourd'hui est grandement partagé par le personnel des crèches mais aussi par de nombreux parents, d'ailleurs cela vous a été dit de façon directe il y a quelques jours au travers de la très forte mobilisation des crèches antiboises lors de l'arrêt de travail.

Malheureusement, à ce sombre tableau va se rajouter l'application d'un nouveau décret qui va avoir pour effet d'amplifier ces problèmes. C'est bien pour cela que les personnels des crèches sont prêts à défendre leurs conditions de travail pour le bien-être des enfants.

En conclusion, et devant les graves perspectives qui se dessinent nous vous proposons la création d'une commission municipale avec présence d'élus de l'opposition pour faire un point sur le fonctionnement des crèches antiboises. Je vous remercie.

Madame MURATORE : Nous voterons cette délibération car elle répond mais très partiellement aux besoins des salariés de l'hôpital nous avons demandé sans obtenir de réponse les besoins réels de l'hôpital qui dépassent les 10 places proposées. Sur la ville d'Antibes ne nous dites pas comme il a été dit en commission qu'il ne manque pas de places sur Antibes, les dossiers en attente disent le contraire.

On constate toujours sur Antibes un manque de places, je disais l'année dernière 200 places mais j'étais et je suis toujours en-dessous de la réalité.

Ce que vous appelez le "libre choix" n'en est pas un puisque les parents ne peuvent pas choisir le mode de garde puisqu'il manque des places en crèche. Actuellement, l'Etat dépense plus pour les modes de garde individuelle que pour l'accueil collectif, il s'agit d'un choix de société.

Pourtant, un rapport du Centre d'analyse stratégique indique clairement, je cite : « le mode de garde collectif est un moyen de lutter contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté en proposant des conditions d'éveil, de socialisation et de suivi éducatif des enfants ».

Dans un autre rapport Jacques DELORS et Michel DOLAY relève un paradoxe : « l'accès des enfants aux crèches est souvent réservé aux familles dont les parents travaillent ce qui est nécessaire mais si l'on se place du point de vue du bien-être de l'enfant alors il faudrait donner la priorité aux enfants dont les familles ont le plus de difficultés à développer le langage, les capacités cognitives et de socialisation ».

« Tous ces travaux incitent (et c'est le Conseil d'analyse stratégique qui le dit) à orienter l'action publique vers la production de services à valeur ajoutée plus que vers le versement de prestations ».

Alors par rapport aux crèches d'entreprise vous nous avez dit l'année dernière que la situation de l'hôpital ne nécessitait pas la création d'une crèche ce dont nous ne sommes pas certains.

A Carrefour un projet de crèche d'entreprise soutenu par le comité d'entreprise est actuellement gelé. Pour ces deux entreprises "plus gros employeurs" de la commune après la Ville d'Antibes, aux horaires de travail atypiques des places en crèche sont nécessaires, une crèche pourrait être construite en partenariat avec la ville, répondre aux besoins des deux entreprises et des habitants de la ville.

D'autre part, le projet de décret gouvernemental sur l'accueil de la petite enfance nous inquiète. Nous n'approuvons pas, nous pouvons ne pas approuver le projet de diminuer la proportion de professionnels qualifiés, l'augmentation du nombre d'enfants pouvant être confiés à une assistante maternelle, l'allègement de la qualification des directeurs des structures, l'accueil en surnombre encouragé, la diminution de l'expérience requise et la disparition du projet social et du projet éducatif dans les établissements.

Ces modifications sont dangereuses car elles portent atteinte aux conditions d'une bonne prise en compte des besoins fondamentaux des enfants et aux conditions de travail des agents.
Pouvez-vous nous assurer que ce décret ne sera pas appliqué à Antibes ? Merci.

Monsieur le Maire : Deux volets dans vos questions et dans vos interventions.

Sur le décret, je ne peux pas vous affirmer qu'il n'y a pas un décret en préparation. Je ne peux pas vous affirmer comment il sortira. Ce que je peux vous affirmer c'est que la question est en débat, et que pour ma part et je ne parle qu'à titre personnel, je suis extrêmement réticent sur des conditions de travail qui se verraient réduites avec un encadrement qui se verrait particulièrement réduit.

Cet élément-là étant pris en compte et n'ayant pas la responsabilité d'écrire des décrets sur la petite enfance nous attendrons de voir s'il y a un décret ou s'il n'y en a pas, et nous essaierons d'avoir une adaptation antiboise qui nous permette un taux d'encadrement de qualité. Malheureusement ce taux d'encadrement à un coût élevé, il faut bien le savoir.

Le deuxième point c'est que je suis prêt, Georges ROUX l'a dit, Jacqueline DOR aussi, à ce que si l'hôpital le décidait et si une société comme Carrefour décidait de faire des crèches d'entreprise nous serions prêts à voir dans quelles mesures nous pourrions y participer.

Je voudrais rappeler une chose à peu près simple : les crèches font partie des responsabilités des communes. Je veux bien prendre en compte des spécificités particulières et des éléments dérogatoires pour des raisons de proximité, pour des raisons de travail.

Est-ce que c'est normal que la Ville d'Antibes crée des crèches dont le coût est répercuté sur les impôts des antibois, pour rendre service à des personnes habitant à l'extérieur de la ville et travaillant dans la ville d'Antibes ? Aujourd'hui il n'y a pas un habitant de la ville qui héberge son enfant dans une crèche extérieure à la Ville d'Antibes.

J'appelle un peu aussi tout le monde à ses responsabilités. Le taux d'équipement en accueil collectif en France métropolitaine est de 11,20 %, en Ile de France il est à 16 %, en PACA il est à 15 %, dans les Alpes Maritimes il est à 15 %, à Antibes il est à 22 %, c'est plus haut que le France, que l'Ile de France, que PACA et que les Alpes-Maritimes.

Cela veut dire que quand on dit que la Ville d'Antibes est sous équipée ce n'est pas vrai.

Pour ne pas vous décevoir Monsieur LA SPESA, je le répète, effectivement la Ville d'Antibes est une des rares à avoir mis en place une aide pour la garde d'enfant individuel par des professionnels, ce qui permet aux parents de se retrouver dans la même situation que si elles avaient un quotient familial dans une crèche.

Aujourd'hui il n'y a plus la disparité que vous pouvez trouver ailleurs. Si vous avez des revenus modestes et que vous êtes obligés de prendre une assistante maternelle cela vous coûte très cher parce que le prix est fixe et si vous allez en crèche on vous applique le quotient familial et bien aujourd'hui avec l'aide que vous apporte la mairie sur toutes les gardes de nos concitoyens qui font garder leur enfant de manière individuelle par une assistante maternelle, il y a une aide qui coûte d'ailleurs si je me rappelle bien environ 300.000 €. Nous assumons qu'il y a effectivement un choix de mode de garde.

Sur la garde collective et la garde individuelle il y a un débat.

On me dira toujours que les rhino-pharyngites se propagent plus facilement dans les gardes collectives que dans les gardes individuelles.

On me dira aussi que la garde collective socialise plus l'enfant, elle lui apprend au respect de l'autre, à la rencontre avec l'autre enfant et le débat là-dessus, Georges ROUX le connaît mieux que quiconque, a été long et patient mais il n'a pas tranché. Je laisse les parents trancher.

Enfin, et là Madame MURATORE nous ne sommes pas d'accord du tout : les crèches c'est fait pour les parents qui travaillent, ce n'est pas fait pour les parents qui ne veulent pas ou ne savent pas élever leurs enfants. Il y a d'autres mesures à prendre et qui sont prises pour l'aide à la parentalité.

Mais quelqu'un qui ne sait pas élever son enfant et qui le met en danger parce qu'il ne lui apporte pas ces conditions. Il y a à la fois les lois répressives et des lois éducatives.

On va dire « puisque vous ne savez pas élever votre enfant on va le mettre en crèche ». Alors moi je veux bien que Monsieur DELORS y réfléchisse tranquillement mais les crèches sont faites pour les parents qui travaillent.

Peut-être que les parents qui ne travaillent pas peuvent utiliser leurs temps à garder et élever leurs enfants cela ne me paraît pas complètement illogique qu'on raisonne comme ça.

Et si les crèches ont été créées c'est bien parce que les parents travaillent et en particulier il y a eu une évolution dans notre société dans la mesure où les femmes vont travailler et qu'antérieurement on est sorti du schéma rétrograde dans lequel « papa travaille et maman garde les enfants ».

Dans ce contexte il me paraît logique que les crèches à Antibes soient réservées aux antibois. Oui ! je le dis là-aussi et ce n'est pas une xénophobie particulière. C'est aux Antibois parce que cela provient des impôts Antibois et il est logique qu'à la crèche de Biot il y ait des Biotois.

Après il y a des dérogations. Mais lorsque vous avez un organisme comme Carrefour, pourquoi faudrait-il que la Ville d'Antibes y crée une crèche pour les employés de Carrefour ? Si Carrefour veut créer une crèche il crée la crèche et nous, nous retiendrons un certain nombre de places pour faire en sorte de mutualiser les moyens.

Sur ce plan et enfin pour revenir à l'hôpital d'Antibes, que Jacques BARBERIS gère de manière magistrale, nous rappelons que j'ai rencontré les syndicats, j'ai rencontré le Directeur. Quelle est la demande de l'hôpital d'Antibes ? 10 places, 10 places supplémentaires, 10 places, 10 places en attente d'antibois. Est-ce que l'on crée une crèche pour 10 places ?

Est-ce qu'il n'est pas plus intelligent d'essayer de trouver une mutualisation et une convention comme on l'a propose aujourd'hui pour faire en sorte que les gens qui travaillent à l'hôpital d'Antibes, antibois ou non, trouvent des solutions sur la Ville d'Antibes plutôt que de dire que l'on va créer une crèche à la Fontonne.

Si on devait aujourd'hui créer une crèche, compte tenu de la natalité et de l'habitat qui se met en place, elle serait construite plutôt dans le quartier Croix-Rouge que dans celui de la Fontonne.

Madame DUMAS : Comment se fait-il qu'il y ait une classe qui ferme à la Croix-Rouge ?

Monsieur le Maire : Mais cela n'a rien à voir. Il ne vous ait jamais venu à l'esprit Madame DUMAS, que l'enfant qui va en classe est légèrement plus âgé que l'enfant qui va à la crèche ? Cela veut dire que cela varie en fonction de la démographie et qu'aujourd'hui on a une poussée non pas dans les classes de ce quartier mais que l'on a une poussée dans la petite enfance de ce quartier et que prochainement on réouvrira (comme on l'a vu sur les évolutions démographiques si les gens ne déménagent pas) des classes à l'endroit où on les ferme aujourd'hui. Les classes s'ouvrent et se ferment en fonction du nombre d'élèves et vous le savez très bien, ne vous faites pas l'ignorante que ce que vous l'êtes.

Compte tenu de ces éléments, je trouve que c'est une bonne solution pragmatique de partenariat entre l'hôpital d'Antibes et la Ville d'Antibes.

Je soumetts la délibération à votre vote qui est contre ? S'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

Je vous remercie.

23-2 - PETITE ENFANCE – INTERVENTION D’UN PRATICIEN HOSPITALIER EN QUALITE DE MEDECIN REFERENT - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur ROUX : Il s’agit de la désignation par convention d’un praticien hospitalier en qualité de médecin référent pour les crèches collectives.

Monsieur le Maire : Pas d’intervention ? Pas de vote contre ? Pas d’abstention ?

Adopté à l’unanimité.

23-3 - PETITE ENFANCE – LIEU D’ACCUEIL ENFANTS PARENTS INTERLUDE - CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur ROUX : Le 23, il s’agit du lieu d’accueil des parents /enfants qui s’appelle « Interlude » vous voyez qu’on s’occupe également, Monsieur le Maire, des parents pour une convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations familiales c’est un renouvellement, une autorisation de signature.

Il y a deux lieux d’accueil enfants/parents, c’est important de le souligner, cela rentre dans la qualité que nous reconnait aussi bien la CAF que la PMI sur les établissements de crèche et d’accueil des jeunes enfants d’Antibes. Deux lieux d’accueil, le premier c’est « le petit pas » à l’espace Roger CARDI et l’autre « interlude » au service accueil familial Laval. Il s’agit de conforter la relation parents/enfants dont on parlait tout à l’heure. Cette convention permet de bénéficier d’une prestation de services qui représente un financement de 30 % du coût de fonctionnement. J’en ai terminé.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MURATORE Vous avez vu, on s’occupe des parents en difficulté, délibération, ne partez pas votez la celle là.
Qui est contre ? S’abstient ?

Adopté à l’unanimité.

23-4 - PETITE ENFANCE – ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL PETITE ENFANCE- CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur ROUX : La SNCF a rejoint la Caisse d’allocations familiales et la Mutualité agricole pour ses ressortissants. Pour mémoire elle intervient auprès des agents dans divers champs dont de l’enfance et de la famille nous sommes heureux que la SNCF rentre comme la mutualité agricole

Monsieur le Maire : C’est bien.

Monsieur ROUX : Et la CAF

Monsieur le maire : Souriez ! Ça va bien. Personne n’est contre ? Ne s’abstient ?

Adopté à l’unanimité.

MONSIEUR DAHAN

29-1 - MUSEE PICASSO - LIBRAIRIE-BOUTIQUE - ACHATS, VENTE ET ECHANGE 2009 - ETAT

Monsieur DAHAN : Monsieur le maire et chers collègues, vous n’êtes pas sans savoir que depuis la reprise en régie municipale de la librairie du Musée Picasso il est régulièrement procédé à son réassort en ouvrages et articles dérivés et parmi ces articles on compte notamment des marques pages, des affiches, des livres, des éventails, des trousseaux et différents objets.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires correspondant aux ventes effectuées par la librairie boutique s'élevait en 2009 à 338.168,32 €. Il vous a simplement demandé d'approuver les conditions d'acquisition, de vente et d'échange des produits de la librairie boutique qui sont détaillés dans les annexes 1 avec le journal des achats, 2 avec l'inventaire de la librairie et 3 qui est l'état des produits à l'échange et l'écart d'inventaire.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

MADAME DEPETRIS

34-1 - ARCHIVES MUNICIPALES - ATELIER DE TISSAGE A LA MAIN DENOMME « TAPIS ARTISANAUX D'ANTIBES » - DON DE DOCUMENTS, D'ECHANTILLONS ET D'OUTILS DE MADAME ARNAUD

Madame DEPETRIS : Monsieur le maire mes chers collègues, tout d'abord je profite de la présence de Madame ARNAUD dans cette salle pour la saluer et la remercier vivement de sa démarche et de sa générosité. Entre 1950 et 1994, un atelier de tissage à la main dénommé « Tapis Artisanaux d'Antibes » œuvrait 11 avenue GAMBETTA. Aujourd'hui, Madame Marguerite ARNAUD, successeur légitime, souhaite faire don à la Commune auprès des archives municipales du témoignage de 50 ans de l'activité de l'atelier dont elle a été la principale ouvrière. Ce don certes, atypique pour un service d'archives permettra de conserver la trace de l'activité artisanale de haute qualité et d'enrichir le fond patrimonial de la commune d'Antibes.

Elle souhaite assortir son don de conditions, rendant nécessaire une délibération en Conseil municipal. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter le don de Madame ARNAUD consistant en documents relatifs à l'activité de l'atelier de tissage à la main, dénommé « les Tapis Artisanaux d'Antibes », fondé par Monsieur Roger CHARLIER assorti des conditions susvisées.

Monsieur le Maire : Nous sommes tous reconnaissants de Madame ARNAUD qui est une figure de la vie antiboise et qui est une femme de grande qualité, d'engagement aussi et qui dans sa discrétion habituelle enrichit la Ville d'Antibes avec ce don. Au nom de vous tous je suis sûr on la remercie chaleureusement.

En même temps bien entendu comme il existe une délibération je vous demande de la voter et comme il n'y a pas d'intervention, ni d'abstention, ni de vote contre on lui dira qu'avec plaisir nos remerciements il y a notre approbation unanime.

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie de votre présence, le prochain Conseil sera le 30 avril et en attendant j'espère que nous nous retrouverons rapidement à l'inauguration des Antiquaires qui aura lieu bientôt samedi prochain.

La séance est levée à 17 heures.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI